

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 19625 - 76ÈME ANNÉE

5 % d'étudiants en plus et 50 % de places en moins dans les salles de cours

Coronavirus : rentrée universitaire sous tension à La Réunion

A La Réunion, en raison de la peur du coronavirus, la France n'a plus la cote comme lieu de poursuite d'étude. En conséquence, l'Université de La Réunion comptera 1500 étudiants supplémentaires mais devra diviser par deux la capacité d'accueil des salles de cours pour respecter le Protocole sanitaire expérimenté par les étudiants réunionnais quelques semaines avant la rentrée universitaire en France. Il n'y aura donc pas de place pour tout le monde alors que les jeunes bacheliers n'ont pas acquis au lycée les bases nécessaires à un apprentissage donnant une très large autonomie, dont celle de son emploi du temps. Le risque d'un taux d'échec important est à craindre. Pour que les étudiants réunionnais ne soient pas une génération sacrifiée, il est essentiel de mettre à disposition des locaux supplémentaires afin que tous les jeunes Réunionnais qui souhaitent étudier dans leur pays puissent le faire dans les meilleures conditions.

Tout comme la rentrée scolaire, la rentrée universitaire n'a pas été reportée à La Réunion. Elle aura donc lieu avant la rentrée en France.

Pour les écoles élémentaires, les collèges et les lycées, cette rentrée a eu lieu deux semaines avant la France. Ceci permet donc au gouvernement d'évaluer en grande nature le protocole sanitaire qu'il compte généraliser dans l'ensemble

des écoles de France. Paris peut donc constater que la rentrée scolaire a pour effet des fermetures de classe ainsi que les craintes légitimes des parents d'envoyer leurs enfants à l'école dans un contexte d'épidémie non-maîtrisée par l'État. Pour le moment, la seule réponse est la répression. Un inspecteur d'Académie a en effet rappelé que les parents qui refusent d'envoyer leurs enfants à l'école risquent une amende importante.

La Réunion essuie donc les plâtres d'un protocole sanitaire pensé pour un pays de plus de 60 millions d'habitants situé à 10.000 kilomètres d'ici, faisant fi des différences culturelles et génétiques entre les populations de deux territoires situés de part et d'autre du continent Afrique.

Conséquences de la crise en France et du « Bac cocotier 2020 » imposé aux Réunionnais

Mais la rentrée universitaire à La Réunion apporte un lot de spécificités la distinguant profondément de celle qui est prévue dans quelques semaines en France. En effet, l'Université de La Réunion comptera sans doute 1500 étudiants supplémentaires, une hausse quatre fois plus importante qu'habituellement. Ceci ne sera pas le cas en France. Au total, l'Université accueillera

18200 étudiants sur différents sites. Deux raisons expliquent ce phénomène exceptionnel.

Tout d'abord, la France a perdu de son attrait pour les nouveaux bacheliers. Dans le journal télévisé, plusieurs étudiants interrogés ont fait part de leur crainte d'aller dans une Université en France, en raison de la situation sanitaire très grave dans ce pays. Ainsi, malgré les aides publiques à l'émigration, de nombreux jeunes ont préféré renoncer à cet argent et donc à aller étudier en France au nom du principe de précaution.

La seconde raison découle de la décision du gouvernement de faire de l'examen donnant droit au premier grade universitaire un « bac cocotier ». Alors que plusieurs pays dont Madagascar ont préféré reporter les épreuves écrites et orales dans l'attente d'une amélioration afin que les candidats puissent être évalués selon les normes prévues, la France a choisi d'annuler de nombreuses épreuves, faisant du Bac 2020 un diplôme obtenu en contrôle continu. A cela s'ajoute l'interruption des cours pendant près de 2 mois à cause du confinement. Ceci a pesé sur la grille d'évaluation, avec pour effet un taux de réussite record. Or, tous les nouveaux bacheliers ont le droit de s'inscrire à l'Université, puisque leur diplôme est le premier grade universitaire.

Quelle formation au télé-enseignement au lycée ?

Face à cet afflux et en raison du Protocole sanitaire, la capacité d'accueil de l'Université sera réduite de moitié. Autrement dit, alors que le nombre d'étudiants augmente de 5 %, le nombre de places disponibles dans les salles de cours baisse de 50 %. La direction de l'Université est donc contrainte de gérer la pénurie. Elle met donc en place un enseignement « hybride » : les cours sont enregistrés et mis en ligne pour que les étudiants n'ayant

pu accéder à la salle de cours puissent rattraper. Cette gymnastique est loin d'être évidente pour un jeune qui sort du lycée. En effet, mises à part des recherche-action dans le ministère de l'Agriculture notamment, les futurs étudiants n'ont pas un enseignement leur donnant totale autonomie pour gérer leur emploi du temps, car c'est de cela qu'il s'agit quand l'enseignement est à distance.

En conséquence, le taux d'échec à l'Université augmentera, à moins que les grilles d'évaluation et donc les connaissances demandées soient revues à la baisse comme ce-

la a été fait pour le baccalauréat. Autrement dit, la gestion de la pénurie imposée aux étudiants réunionnais risque bien de dévaloriser leurs diplômes.

Alors que les maladies émergentes telles que la COVID-19 se développent dans le monde, il est urgent de donner les moyens à tous les jeunes Réunionnais qui souhaitent étudier dans leur pays de le faire dans les meilleures conditions. Cela suppose de consacrer des moyens supplémentaires en termes de construction de locaux et de recrutement de personnel.

M.M.

Coronavirus : « S'ouvrir sans contrôle est la recette du désastre » affirme l'OMS

La question de la réouverture des frontières et de la fin des restrictions aux déplacements était le thème principal de l'exposé présenté hier par le Directeur général de l'OMS lors de son point presse hebdomadaire sur la pandémie de coronavirus. Rappelons que depuis le 11 juillet, toute personne ayant séjourné en France n'est pas tenue de réaliser un test de dépistage après son arrivée sur le territoire. Il est clair que l'épidémie n'a pas encore été maîtrisée en France. Le gouvernement a donc agi contre les recommandations de l'OMS relatives à la réouverture des économies. Voici les propos tenus par le Dr Tedros Adhanom Ghebreyesus, Directeur général de l'OMS.

« Huit mois après le début de la pandémie, nous comprenons que les gens sont fatigués et aspirent à vivre leur vie. Nous comprenons que les pays veulent relancer leurs sociétés et leurs économies.

C'est aussi ce que veut l'OMS. Les confinements et d'autres restrictions sont quelque chose que certains pays ont estimé devoir faire pour alléger la pression sur leurs systèmes de santé. Mais ils ont pesé lourdement sur les moyens de subsistance, les économies et la santé

mentale.

En même temps, aucun pays ne peut prétendre que la pandémie est terminée. La réalité est que ce coronavirus se propage facilement, il peut être mortel pour les personnes de tous âges et la plupart des gens restent sensibles. Si les pays veulent vraiment rouvrir, ils doivent s'efforcer sérieusement de supprimer la transmission et de sauver des vies.

Cela peut sembler un équilibre impossible, mais ce n'est pas le cas. Cela peut être fait, et cela a été fait. Mais cela ne peut être fait que si les pays contrôlent la transmission. Plus les pays contrôlent le virus, plus ils peuvent s'ouvrir.

S'ouvrir sans contrôle est la recette du désastre. Ce n'est pas une solution unique, ce n'est pas tout ou rien. Nous pensons qu'il y a quatre choses essentielles sur lesquelles tous les pays, communautés et individus doivent se concentrer pour prendre le contrôle.

Tout d'abord, évitez les événements d'amplification. COVID-19 se propage très efficacement parmi les groupes de personnes. Dans de nombreux pays, nous avons vu des flambées explosives liées à des rassemblements de personnes dans des stades, des boîtes de nuit, des

lieux de culte et dans d'autres foules. Les décisions sur la manière et le moment d'autoriser les rassemblements de personnes doivent être prises avec une approche basée sur les risques, dans le contexte local.

Deuxièmement, réduire le nombre de décès en protégeant les groupes vulnérables, notamment les personnes âgées, les personnes souffrant de maladies sous-jacentes et les travailleurs essentiels.

Troisièmement, les individus doivent jouer leur rôle en prenant les mesures dont nous savons qu'ils sont efficaces pour se protéger et protéger les autres - rester à au moins un mètre des autres, se laver les mains régulièrement, et porter un masque. Évitez : espaces fermés, lieux bondés et lieux de contact rapproché.

Et quatrièmement, les gouvernements doivent prendre des mesures adaptées pour trouver, isoler, tester et soigner les cas, et retracer et mettre en quarantaine les contacts. Les ordonnances de confinement général peuvent être évitées si les pays prennent des interventions temporaires et ciblées géographiquement.

Edito

Une libre administration sous tutelle

La libre administration des collectivités territoriales est un principe consacré par la Constitution (art. 72 al. 3) : « Dans les conditions prévues par la loi, [les] collectivités s'administrent librement par des conseils élus et disposent d'un pouvoir réglementaire pour l'exercice de leurs compétences. »

Les collectivités sont censées répondre aux problèmes de notre temps dans la limite de leurs compétences. Mais alors quelles sont leurs compétences ?

Les communes bénéficient de la clause de compétence générale leur permettant de régler par délibération toutes les affaires relevant de leur niveau. Les principales compétences exercées relèvent des domaines suivants : urbanisme, logement, environnement, gestion des écoles préélémentaires et élémentaires. Elles délèguent certaines compétences aux intercommunalités.

Les départements exercent principalement leurs compétences dans les domaines suivants : action sociale (enfance, personnes handicapées, personnes âgées, revenu de solidarité active), infrastructures (ports, aéroports, routes départementales), gestion des collèges, aide aux communes ;

Les régions exercent principalement leurs compétences dans les domaines suivants : développement économique, aménagement du territoire, transports non urbains, gestion des lycées, formation professionnelle.

Les trois niveaux de collectivités se partagent les compétences dans les domaines suivants : sport, tourisme, culture, promotion des langues régionales, éducation populaire.

Alors avec autant de compétences, comment se fait-il qu'aucune ne soit vraiment porteuse de projet d'avenir malgré les pouvoirs qu'elles détiennent. La réponse est simple, elle est d'ordre financier et réglementaire. Tout d'abord, les compétences ont été transmises sans les ressources fiscales propre permettant de les exercer. De plus, le pouvoir central s'est doté d'une usine à gaz législative et réglementaire pour contrôler les pouvoirs accordés. Il en résulte que personne ne comprend plus rien et que même l'organisme de contrôle est défaillant. Citons l'exemple du schéma des carrières, même si l'opportunité de créer la carrière de Dioré ou de Bois blanc demeure discutable, elles ne peuvent être ouvertes réglementairement à cause du non-respect par la préfecture des règles édicté par le législateur.

Pour une gestion efficace du bien commun, il est nécessaire de répondre à la question du financement et de la réglementation. Hors de ce cadre, toute réforme ne sera qu'un coup d'épée dans l'eau de plus.

“L'abondance est le fruit d'une bonne administration.” Jean Jaurès.

Nou artrouv'

David Gauvin

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
71e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : redaction@temoignages.re

SITE web : www.temoignages.re

Administration

TÉL. : 0262 55 21 21

Publicité : publicite@temoignages.re

CPPAP : 0916Y92433

Oté

La kriz sanitèr, manzé bénite pou bann fosoiyèr lo droi sosyal

Mi koné pa si lé vré mé antouléka i rosanm bien k'sé sa. Prézidan Macron d'après sak mi antrovoi, lé mandaté par bann milyardèr pou démont lo sistèm protéksyon sosyal dopi la fin la guèr tranfnèf-karantsink. In pé i di pou détrikote la protéksyon sosyal konm in n'afèr ou i démont maye par maye ziska lo zintéré bann milyardèr lé sovè.

In n'ot politik lé posib. Par ébzanz, fé pèye bann rish pou soulaz bann pov, mé la pa shomin-la gouvèrnman la pran ? Rapèl anou inn-dé désizyon : momandoné li la désid raz la pint bann rotrété pou finans son politik, arzout èk sa li la désid tir sink éro dsi l'alokasyon lozman bann zétidyan, an pliskésa momandoné li la promète siprime la taks labitasyon pou fé ranplas par in n'ot san siprimé pou l'instan, rapèl azot koman la rotoush grav linpo dsi la fortune. Mi arète tèrta, mé nout tout la pa obliy bann mézir antisosyal gouvèrnman-la la pran.

Astèr gouvèrnman épi lo prézidan i profite a fon la kriz sanitèr pou bayone lo droi. Kisa i sava manifès par dis ? Kisa i sava kriy avèk in mask ? Kisa i sava roganiz manifèstasyon kan la fine fé gingn ali la trouye Covid 19 ? Pa tro loinn nou, laba dann la Républik Moris de moun i manifès par kantité mé isi épi mèm dan La Frans si néna manifèstasyon lé in pé rikiki si tèlman demoun i rann azot kont zot l'avnir lé riskab ète boushé pou in bout tan.

In bonpé i di : La kriz sanitèr, manzé bénite pou bann fosoiyèr lo droi sosyal. Lé vré an touléka i diré k'lé vré, mé pou konbienn tan ? Tansyon pangar : afors alé a lo, kalbass i pète.

Justin